

Province de Québec
MRC de la Mitis
Municipalité de Sainte-Luce

Session régulière des membres du conseil municipal tenue au lieu ordinaire des sessions, le 3 mars 2008 à 20 h, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence de la mairesse, France Saint-Laurent, les conseillers Hugues Dionne, Michael Ouellet, Nathalie Bélanger, Anne A. Racine et Nathalie Pelletier. Le secrétaire-trésorier et directeur général Jean Robidoux est également présent. Était absent, le conseiller Pierre Laplante.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la session du lundi 4 février 2008

FINANCE

4. Adoption des comptes à payer
 - 4.1 Fonds d'administration
 - 4.2 Fonds de règlement
 - 4.3 Fonds de roulement
5. Dépôt du rapport budgétaire de février 2008
 - 5.1 Transferts budgétaires
6. Approbation par le conseil de l'état des personnes endettées envers la Municipalité et transmission à la MRC de La Mitis de l'état des personnes endettées pour les exercices financiers 2006, 2007 et 2008
7. Annulation de taxes prescrites
8. Financement municipal (ajournement du 17 mars 2008)
9. Appropriation du surplus libre (67 868 \$)
10. Indexation des salaires (2 %)
11. Comptes incompressibles
12. Résolution pour emprunter jusqu'à concurrence de 50 % du budget 2008

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

13. Naissances
14. Demande d'assistance financière
15. Avis de motion pour abroger le règlement numéro R-2006-71 et présenter un règlement d'emprunt pour la pérennité et le suivi des ouvrages municipaux d'assainissement du secteur Luceville
16. Avis de motion pour amender le règlement numéro 392-98 concernant la tarification pour le traitement des eaux usées
17. Ajustement du contrat de la compagnie « Les services aux petits animaux de Rimouski enr. »
18. Appui au programme Recyc-Frigo

URBANISME

19. PIIA 181, route du Fleuve Ouest
20. PIIA lot 3 689 143/ Route 132 Est
21. PIIA 30, rue des Villas

CORRESPONDANCE

22. Affaires nouvelles
 - a) Nomination d'un maire suppléant
 - b) Nomination au CCU
23. Période de questions

24. Ajournement de la session

1. **Ouverture de la session**

La mairesse, France St-Laurent procède à l'ouverture de la session.

2. **Adoption de l'ordre du jour**

2008-03-65 Il est proposé par madame Anne A. Racine et unanimement résolu que l'ordre du jour soit et est adopté.

3. **Adoption du procès-verbal de la session régulière du lundi 4 février 2008.**

2008-03-66 Il est proposé par madame Nathalie Pelletier et unanimement résolu que le procès-verbal de la session régulière du lundi 4 février 2008 soit et est adopté.

4. **FINANCE**

Fonds d'administration

2008-03-67 Il est proposé par monsieur Hugues Dionne et unanimement résolu que les comptes présentés; chèques numéros 1842 à 1849, 1938 à 1952 et 1957 ;à 2020, pour un montant total de 280 725.95 \$, au fonds d'administration soient et sont acceptés et autorisation est donnée des les payer.

Je, soussigné, Jean Robidoux, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées par la municipalité de Sainte-Luce.

Jean Robidoux,
Secrétaire-trésorier et directeur général

Fonds de règlement

Aucune dépense n'est attribuée au fonds de règlement.

Fonds de roulement

Aucune dépense n'est attribuée au fonds de roulement.

5. **Dépôt du rapport budgétaire de février 2008**

2008-03-68 Il est proposé par madame Anne A. Racine et unanimement résolu d'accepter le rapport budgétaire (état des activités financières), daté du 27 février 2008.

Transferts budgétaires

2008-03-69

Il est proposé par monsieur Michael Ouellet et unanimement résolu que les transferts intra budgétaires suivants, au fonds d'administration, portant les numéros 9 à 17 inclusivement pour un montant total de 1 476 \$ soient et sont approuvés.

N°	Transfert de \$	Du G/L	Au G/L
9	10.00	02-701-20-451	02-701-20-421
10	314.00	02-610-00-341	02-610-00-414
11	143.00	02-412-01-640	02-412-01-494
12	143.00	02-412-00-640	02-412-00-494
13	67.00	02-330-00-965	02-320-00-965
14	33.00	02-320-00-699	02-320-00-965
15	349.00	02-130-00-527	02-130-00-640
16	112.00	02-130-00-670	02-130-00-414
17	305.00	02-701-30-640	02-701-30-526
Total	1 476.00 \$		

6. Approbation par le conseil de l'état des personnes endettées envers la Municipalité et transmission à la MRC de la Mitis de l'état des personnes endettées pour les exercices financiers 2006,2007 et 2008

2008-03-70

Il est proposé par madame Nathalie Bélanger et unanimement résolu, que le dépôt de la liste faisant état des personnes endettées envers la municipalité de Sainte-Luce en date du 26 février 2008, soit, et est approuvée. Cette liste comprend des taxes dues au montant de 88 384.82 \$, des intérêts dus de 1 776.18 \$, pour un total de 90 161. \$, le tout en conformité avec l'article 1022 du Code municipal. Le conseil municipal ordonne au secrétaire-trésorier, conformément à l'article 1023 du Code municipal de transmettre avant le 20 mars 2008, au bureau de la MRC de la Mitis. L'état des immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement des taxes municipales et scolaires, concernant les années 2006 et 2007, lors de la vente pour défaut de paiement des taxes devant être tenue le 12 juin 2008.

De plus, le secrétaire-trésorier et directeur général, monsieur Jean Robidoux, ou la personne qu'il désigne, est autorisé à se porter adjudicataire des immeubles se trouvant dans la municipalité de Sainte-Luce, sur lesquels aucune offre n'est faite.

7. Annulation de taxes prescrites

2008-03-71

Il est proposé par madame Nathalie Pelletier et unanimement résolu que les taxes dues pour l'année 2004, imputables au matricule numéro 3878 49 3845, au montant de 2.56 \$ et les taxes dues pour l'année 2003, imputables au matricule 3878 69 6807, au montant de 0.84 \$ soient radiées, compte tenu qu'elles sont prescrites.

8. **Financement municipal**

Le traitement de cet item de l'ordre du jour est reporté à la session d'ajournement du 17 mars 2008.

9. **Appropriation du surplus libre (67 868 \$)**

2008-03-72 Il est proposé par monsieur Michael Ouellet et unanimement résolu que le surplus libre au montant de 67 868 \$ soit approprié pour être affecté au fonds d'administration.

10. **Indexation des salaires (2%)**

2008-03-73 Il est proposé par monsieur Hugues Dionne et unanimement résolu que les salaires des employés (es) de la municipalité de Sainte-Luce, à l'exception du directeur général et secrétaire-trésorier, soient indexés de 2%, soit l'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour 2007, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2008.

11. **Comptes incompressibles**

2008-03-74 Avis de motion est donné par madame Anne A. Racine à l'effet que lors d'une prochaine session du conseil, un règlement sera présenté, pour amender l'article 6.1 du règlement no. R-2007-79. Cet article traite des dépenses incompressibles.

12. **Résolution pour emprunter jusqu'à concurrence de 50 % du budget 2008.**

2008-03-75 Il est proposé par monsieur Michael Ouellet et unanimement résolu que le conseil municipal autorise un emprunt temporaire pour le paiement des dépenses d'administration courante pour l'année 2008 jusqu'à concurrence de 50 % du budget de la municipalité de Sainte-Luce pour l'exercice financier 2008.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

13. **Naissances**

2008-03-76 Il est proposé par madame Nathalie Bélanger et unanimement résolu de verser un montant de 75 \$ dans le compte des nouveaux nés, et ce, selon le règlement des naissances. Que cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02-190-01-970. Ce mois-ci l'enfant est Frédéric Gagnon.

14. **Demande d'assistance financière**

2008-03-77 Il est proposé par monsieur Michael Ouellet et unanimement résolu que madame Mélanie Thériault soit et est autorisée à présenter pour et au nom de la municipalité de Sainte-Luce une demande d'assistance financière auprès de l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent dans le cadre du programme de soutien financier en loisir 2007-2008 pour le projet « semaine de relâche 2008 ».

15. **Avis de motion pour abroger le règlement numéro R-2006-71 et présenter un règlement d'emprunt pour la pérennité et le suivi des ouvrages municipaux d'assainissement du secteur Luceville.**

2008-03-78

Avis de motion est donné par madame Nathalie Pelletier, à l'effet qu'un règlement sera présenté lors d'une prochaine session du conseil pour abroger le règlement numéro R-2006-71 et présenter un emprunt pour la pérennité et le suivi des ouvrages municipaux d'assainissement du secteur Luceville.

16. **Avis de motion pour amender le règlement numéro 392-98, concernant la tarification pour traitement des eaux usées.**

2008-03-79

Avis de motion est donné par monsieur Hugues Dionne, à l'effet qu'un règlement sera présenté lors d'une prochaine session du conseil, pour amender le règlement numéro 392-98, concernant la tarification pour traitement des eaux usées.

17. **Ajustement du contrat de la compagnie « Les services aux petits animaux de Rimouski enr.**

2008-03-80

Il est proposé par madame Anne A. Racine et unanimement résolu de modifier l'entente intervenue entre la municipalité de Sainte-Luce et la compagnie « Les services aux petits animaux de Rimouski enr.», le 28 mars 2007, à l'effet d'augmenter la somme payable annuellement à ladite compagnie à 4 410 \$. La mairesse et le directeur général sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente à cet effet.

18. **Appui au programme Recyc-Frigo**

Il est proposé par madame Nathalie Bélanger et unanimement résolu d'appuyer le programme de récupération et de recyclage de réfrigérateurs et de congélateurs énergivores au Québec.

URBANISME

19. **P.I.I.A. 181 Route du Fleuve Ouest**

2008-03-81

Considérant la présentation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) par monsieur Rock Leblanc et madame Jocelyne Blanchette, concernant leur propriété du 181 route du fleuve ouest, identifiée au rôle d'évaluation de la municipalité de Sainte-Luce, sous le matricule 3777-14-4095, à l'effet de permettre la rénovation du revêtement extérieur du mur arrière, qui a été endommagé par un incendie. Les matériaux utilisés seront le clin de vinyle comme sur les autres murs de l'habitation et de la même couleur qui est jaune. Également, les fenêtres du mur arrière de cette habitation seront remplacées et agrandies;

Considérant que le bâtiment est situé dans une zone assujettie à la production d'un P.I.I.A.;

Considérant les documents fournis par les requérants;

Considérant que les objectifs et critères fixés au règlement sur les P.I.I.A. (393-98) sont rencontrés;

Considérant la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme, de recevoir favorablement ce P.I.I.A.;

Par ces motifs il est proposé par monsieur Hugues Dionne et unanimement résolu de recevoir favorablement le plan d'implantation et d'intégration architecturale portant le numéro P.I.I.A. 2008-04, reçu le 4 février 2008.

20. P.I.I.A. lot 3 689 143, Route 132 Ouest

2008-03-82

Considérant la présentation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) présenté par monsieur Jeannot Dubé, sur La Route 132 ouest, étant constituée du lot numéro 3 689 143 et identifié au rôle d'évaluation de la municipalité de Sainte-Luce, sous le matricule 4078-16-2015, à l'effet de permettre la construction de chalets locatifs, constitués d'habitations unifamiliales jumelées, le tout dans un projet d'ensemble résidentiel intégré. Ce projet est montré sur les plans suivants :

TITRE	AUTEUR	DATE	NO
Plan d'implantation	J.D. Spécialiste en bâtiment	Janvier 2008	1/1
Plan de rez-de-chaussée	J.D. Spécialiste en bâtiment	Janvier 2008	1/3
Élévations – option 1	J.D. Spécialiste en bâtiment	Janvier 2008	2/3
Élévation – option 2	J.D. Spécialiste en bâtiment	Janvier 2008	3/3

Considérant que les bâtiments proposés sont prévus dans une zone assujettie à la production d'un P.I.I.A.;

Considérant les plans fournis par le requérant;

Considérant que les objectifs et critères fixés au règlement sur les P.I.I.A. (393-98) sont rencontrés;

Considérant la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme, de recevoir favorablement ce P.I.I.A.;

Par ces motifs il est proposé par monsieur Michael Ouellet et unanimement résolu de recevoir favorablement le plan d'implantation et d'intégration architecturale portant le numéro P.I.I.A. 2008-03 reçu le 14 février 2008. Les travaux autorisés sont ceux présentés sur les plans mentionnés précédemment.

21. **P.I.I.A., 30 rue Des Villas**

2008-03-83

- Considérant le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) présenté par messieurs René Leclerc et Vincent Beauchamp, pour leur propriété située au numéro 30 de la rue Des Villas, étant constituée du lot numéro 3 689 120, identifiée au rôle d'évaluation de la municipalité de Sainte-Luce sous le numéro 3978-87-9585, à l'effet de permettre la modification du projet déjà autorisé par la résolution du conseil numéro 2008-02-51 pour la construction d'une habitation unifamiliale. La modification consiste à remplacer une fenêtre par une porte sur le mur latéral sud;
- Considérant les plans fournis par le requérant;
- Considérant que les objectifs et critères fixés au règlement sur les P.I.I.A. (393-98) sont rencontrés;
- Considérant la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme, de recevoir favorablement ce P.I.I.A.;
- Pour ces motifs il est proposé par madame Nathalie Pelletier et unanimement résolu de recevoir favorablement le plan d'implantation et d'intégration architecturale portant le numéro P.I.I.A. 2008-06 à l'effet de remplacer une fenêtre par une porte, sur le mur latéral sud.

CORRESPONDANCE

Le directeur général fait état de la correspondance courante.

22. **AFFAIRES NOUVELLES**

22-A **Nomination du maire suppléant**

2008-03-84

Il est proposé par madame Nathalie Pelletier et unanimement résolu que monsieur Hugues Dionne soit et est nommé maire suppléant en remplacement de monsieur Michael Ouellet, pour une période de 4 mois.

22-B **Nomination au comité consultatif d'urbanisme**

2008-03-85

Il est proposé par madame Nathalie Pelletier et unanimement résolu que monsieur Gaston Beauchesne soit et est nommé membre du comité consultatif d'urbanisme.

23. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Lors de cette période, des questions ont été posées aux membres du conseil, notamment sur les sujets suivants;

- Est-ce que la mairesse a encore sa place au conseil.
- Est-ce que le conseil peut démettre la mairesse de ses fonctions.
- Propos du directeur général à la radio concernant le contrat d'entretien des chemins.
- Appropriation du surplus.
- Contrat à la compagnie « Les services aux petits animaux de Rimouski enr. » et statistiques sur le travail effectué.

- Indexation du salaire des employés
- Salaire du service de l'administration.
- Propos de la mairesse concernant la fermeture de Lulumco.
- Tarif aqueduc, secteur Luceville
- Égout 132 Ouest et rue du Boisé
- Tarification des supralocales
- Perception des comptes de taxes
- Déneigement des trottoirs
- Coût des tontes de gazon.
- Somme versée à la Municipalité par Hydro-Québec – vs- Ligne de transmission.
- Développement résidentiel
- Problème du terrain sur la 298 où il y a des détritrus

24. **AJOURNEMENT**

2008-03-86

Il est proposé par madame Anne A. Racine et unanimement résolu que la session soit et est ajournée au 17 mars 2008 à 20 h.